

Notice pour compléter la DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER NOUVEAU CHASSEUR 2023-2024

(comptez environ 10 jours entre l'envoi du bon de commande et la réception de votre validation)

La **validation "nouveau chasseur"** permet de chasser sur tout le territoire français, le petit et grand gibier (comme un **national**) pour un **tarif très avantageux** !

ATTENTION, valable uniquement pour votre première validation dans l'année de délivrance de votre permis.

Dans cette optique :

- notre partenaire DIOT-Siaci CLC vous propose l'**assurance RC à 14,06 €** (au lieu de 20 €).
- l'abonnement à la revue 'Chasse 44' est fixé à **3 €** (au lieu de 6,50 €).

NOUVEAU CHASSEUR : 3 conditions

- 1 - Vous commandez une validation du permis de chasser pour la 1^{ère} fois,
- 2 - La date de délivrance de votre permis est inférieure à un an,
- 3 - Vous joignez une photocopie de votre volet permanent de votre permis de chasser ou de votre certificat provisoire valant permis de chasser.

Sur certains permis, la date de délivrance gravée incolore doit être visible (passez la gravure au crayon noir).



Le permis est délivré par l'OFB (ex ONCFS) **à compter de 16 ans révolus, si vous avez 15 ans, attendez de recevoir ce document pour utiliser ce bon de commande.**

N'envoyez pas votre autorisation de chasse accompagnée.

Vous n'êtes pas un nouveau chasseur : renseignements sur www.chasse44.fr ou au 02.40.89.94.84

VALIDEZ VOTRE PERMIS UNIQUEMENT PAR COURRIER

Il vous suffit de suivre les étapes indiquées au verso en complétant ou corrigeant les données pré-inscrites sur le bon de commande et en le renvoyant accompagné de votre règlement par chèque dans l'enveloppe jointe.

Il est inutile de vous déplacer à la **Fédération**, vous ne pourrez y obtenir un permis qu'à **partir du 2 octobre 2023**.

Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en l'absence d'assurance est nul de plein droit.

ASSISTANCE au 02.40.89.94.84

VALIDER VOTRE 1^{er} PERMIS

Pour être sûr(e) de ne rien oublier, cocher les cases →

- 1 COMPLÉTER TOUS LES CADRES** et corriger, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation. Si nécessaire, préciser **OBLIGATOIREMENT** votre pays, département et lieu de naissance.
Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.

- 2 Cocher la case** (à gauche de la signature) pour recevoir un carnet de prélèvement bécasse (obligatoire pour chasser la bécasse). Même bredouille, nous informer de vos prélèvements est obligatoire pour la délivrance d'un carnet la saison suivante ! Avec l'application, smartphone Chassadapt, c'est automatique !

- 3 Signer impérativement** la demande de validation du permis de chasser.

- 4 Choisir le(s) type(s) de validation :**
• La validation "Nouveau Chasseur" permet de chasser sur tout le territoire national le petit et le grand gibier.
• Si vous ne chassez qu'1 jour ou 2 dans la saison, contactez le 02.40.89.94.84 pour connaître les tarifs des validations temporaires 3 jours consécutifs (renouvelables 2 fois). Attention, vous ne pourrez plus bénéficier de l'offre "Nouveau Chasseur".

- 5 Souscrire une assurance "chasse"** ; elle est **OBLIGATOIRE**. Vous pouvez commander celle proposée mais vous êtes libre de choisir la compagnie de votre choix.
Si vous prenez notre assurance, réglez les 14,06 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 71,94 + 14,06 = 86 €).
Pour les options complémentaires, utilisez la notice de l'assureur pour un règlement séparé selon leur condition.

- 6 Joindre impérativement une copie de votre permis de chasser** (avec la date de délivrance lisible) ou de votre certificat provisoire valant permis de chasser.

- 7 Payer uniquement par chèque à l'ordre de « Régisseur de recettes FDC 44 ».**
- 86 € : avec l'assurance et avec l'abonnement à la revue.
- 83 € : avec l'assurance et sans l'abonnement à la revue.
- 71,94 € : sans l'assurance et avec l'abonnement à la revue.
- 68,94 € : sans l'assurance et sans l'abonnement à la revue.

- 8 VÉRIFIER TOUT**
- l'ORDRE de votre chèque,
- le montant du chèque : il doit être juste en lettre et en chiffre,
- avoir complété tous les cadres : lieu/département/pays de naissance, date de délivrance du permis, adresse, références du permis de chasser, autorisation pour mineur, carnet bécasse, ...
- les SIGNATURES de la demande de validation et de votre chèque,
- avoir joint une copie de votre permis ou de votre certificat provisoire, etc ...
Toute erreur entraîne le renvoi du dossier

- 9 Envoyer le bon de commande, le chèque et une photocopie du volet permanent de votre permis** dans l'enveloppe jointe à affranchir avant de la poster.
Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER

CAMPAGNE DE CHASSE
2023/2024

Articles du Code de l'Environnement
L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Numéro d'identification

!!! COMPLÉTER TOUT !!!

Moins de 16 ans : attendez de recevoir votre permis de chasser de l'OFB, délivré à compter de vos 16 ans, pour faire votre demande de validation.

Références du permis de chasser *

- original duplicata de l'OFB document étranger équivalent
 certificat provisoire de capacité

Numéro :

Délivré le :

Par * : Préfecture :

Département de délivrance : | | | |

OFB / ONCFS Pays :

Dans le cas d'un Duplicata délivré par l'OFB / ONCFS (nouveaux permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original :

Numéro : Délivré le :

↑ * cocher le(s) case(s) correspondante(s) ↓

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle accordée par * :

- Père Mère Tuteur Juge des tutelles

NOM - Prénom :

Le : Signature :

DEMANDEUR

NOM - Prénom(s) - adresse

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse, veuillez les modifier.

Indiquer
tous vos
prénoms

(OBLIGATOIRE)

1^{er} prénom :

2^{ème} prénom :

3^{ème} prénom :

4^{ème} prénom :

Naissance

(OBLIGATOIRE)

Date :

Ville (lieu) :

Numéro du Département (si né(e) en France) : | | | |

Pays : FRANCE Autres :

Contact

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

ÊTRE NOUVEAU CHASSEUR : Date de délivrance du permis inférieure à 1 an + c'est votre 1^{ère} validation + joindre une photocopie du permis

DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L. 312-16 du code de la sécurité intérieure ;
- aux personnes privées, en application des articles L. 423-25-4 ou L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application des articles L. 423-25-2, L. 423-25-4 ou L. 428-15 ;

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,
- déclare avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de l'assurance proposée, de la notice d'assurance sur le prix, les garanties et Conditions Générales (ci-jointe ou consultable à la Fédération et sur www.chasse44.fr).

- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 euros d'amende).



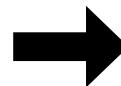
Bécasse : je souhaite (Cochez une seule case)

- utiliser l'application CHASSADAPT sur smartphone.
 recevoir un carnet de prélèvement bécasse papier.
 renoncer à chasser la bécasse.

L'absence de réponse vaut renonciation à chasser la bécasse.

Fait à le

**SIGNATURE
OBLIGATOIRE**



L'absence de signature entraîne le renvoi de votre dossier

BON DE COMMANDE du NOUVEAU CHASSEUR

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA CAMPAGNE 2023-2024

A envoyer dans l'enveloppe pré-imprimée ci-jointe

VOTRE VALIDATION NOUVEAU CHASSEUR

<p>Pour chasser le petit et le grand gibier sur le territoire national avec l'abonnement à la revue.</p> <p>Timbre fédéral 30 € + redevance cynégétique 23,94 € + part forfaitaire de la FNC 1 € + droit de timbre à l'état 9 € + 5 € de frais de dossier + revue de Loire-Atlantique 3 €</p> <p>Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue retirez 3 € du montant indiqué.</p>	<input type="checkbox"/>	71,94 €
---	--------------------------	----------------

<p>PERMIS TEMPORAIRE de 3 jours consécutifs ou 9 jours consécutifs</p>	<p>Pour celui qui ne chasse qu'une fois dans la saison (1 jour ou 2). Pour connaître les tarifs des permis temporaires : 02.40.89.94.84</p>
<p>Départemental <input type="checkbox"/> (inscrire le N° du département) : _____ <input type="checkbox"/> 3 JOURS <input type="checkbox"/> 9 JOURS</p>	<input type="checkbox"/>
<p>INSCRIRE IMPÉRATIVEMENT LA PÉRIODE du au</p>	<p>....., ... €</p>

ASSURANCE CHASSE

ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré
NE JOIGNEZ PAS L'ATTESTATION même en étant assuré dans une autre compagnie.

DI O T S I A C I C L C	<p>Je souscris l'assurance chasse Responsabilité Civile MMA.</p> <p><i>Lire la notice MMA recto/verso sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes.</i></p>	<input type="checkbox"/>	14,06 €
	<p>(à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle)</p>		
	<p>Nom du représentant légal : Né(e) le à</p>		
	<p>Adresse :</p>		
	<p>Code Postal : Ville :</p>		
<p>POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : 820.433.433 (0,40 €/appel) ou lire la notice jointe</p>			
<p>POUR LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES :</p>			
<p>1 : Souscrire ci-dessus la RC (garantie uniquement des dommages causés aux autres) à 14,06 € avec votre permis (71,94 + 14,06 = 86 €).</p>			
<p>2 : Pour les options, utilisez la notice de l'assureur jointe et envoyez leur un règlement séparé.</p>			
<p>Option 1 : Dommages corporelle afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.</p>			
<p>Option 2 : Dommages aux chiens pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle : chien sans pedigree, chien avec pedigree, chien de valeur.</p>			
<p>Option 3 : Dommages au fusil.</p>			

Tarifs	- 68,94 € sans l'assurance et sans l'abonnement à la revue.	- 83 € avec l'assurance et sans l'abonnement à la revue.
	- 71,94 € sans l'assurance et avec l'abonnement à la revue.	- 86 € avec l'assurance et avec l'abonnement à la revue.

PAYEZ UNIQUEMENT PAR CHÈQUE

Libellez à l'ordre de "Régie FDC 44"



Annotations on the check form:

- Red dot on "RÉGIE FDC 44": Libellez à l'ordre de "Régie FDC 44"
- Red dot on the amount field: Vérifiez le montant
- Red dot on the signature line: Signez

Vérifiez le montant

**ATTENTION AUX VIRGULES
ARRONDI INTERDIT**

Signez

Montant
Total



ATTENTION

- Signer le bon de commande au verso.
- Joindre la copie de votre permis de chasser ou de votre certificat provisoire.
- Cocher la case pour le carnet bécasse.

Comptez **environ 15 jours** entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.

Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.